

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : 5 FLOOR
 Code du produit : 1333
 Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
 Description/Emploi : Détergent hygiénique désodorisant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns NV
 Afrikalaan 182
 9000 GENT - België
 T +32 (0)9/ 223 38 71 - F +32 (0)9/ 233 03 44
info@christeyns.be - www.christeyns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum		+32 70 245 245
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319
 Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36
 R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Phrases EUH

: EUH208 - Contient LIMONENE (5989-27-5). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	< 5	Xn; R22 Xi; R41
Methyl-2 Pentane-2,4 Diol	(Numéro ° CAS) 107-41-5 (Einecs nr) 203-489-0 (EG annex nr) 603-053-00-3 (N° REACH) 01-2119539582-36	< 5	Xi; R36/38
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 5	Non classé
1-butoxypropan-2-ol	(Numéro ° CAS) 5131-66-8 (Einecs nr) 225-878-4 (EG annex nr) 603-052-00-8 (N° REACH) 01-2119475527-28	< 5	Xi; R36/38
Parfum	(Numéro ° CAS) -	< 2,5	Xi; R38 R43 N; R51/53
Chlorure de didécylidiméthylammonium	(Numéro ° CAS) 7173-51-5 (Einecs nr) 230-525-2 (EG annex nr) 612-131-00-6	< 2	Xn; R22 C; R34 N; R50
Ethane-1, 2- diol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 107-21-1 (Einecs nr) 203-473-3 (EG annex nr) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	< 1	Xn; R22
LIMONENE	(Numéro ° CAS) 5989-27-5 (Einecs nr) 227-813-5 (EG annex nr) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	< 0,6	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53
Propan-2-ol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 67-63-0 (Einecs nr) 200-661-7 (EG annex nr) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	< 0,5	F; R11 Xi; R36 R67
2-aminoethanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 141-43-5 (Einecs nr) 205-483-3 (EG annex nr) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	< 0,1	Xn; R20/21/22 C; R34

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Methyl-2 Pentane-2,4 Diol	(Numéro ° CAS) 107-41-5 (Einecs nr) 203-489-0 (EG annex nr) 603-053-00-3 (N° REACH) 01-2119539582-36	(C >= 10) Xi; R36/38
2-aminoethanol	(Numéro ° CAS) 141-43-5 (Einecs nr) 205-483-3 (EG annex nr) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	(5 =< C < 10) Xi; R36/37/38 (C >= 10) C; R34

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Methyl-2 Pentane-2,4 Diol	(Numéro ° CAS) 107-41-5 (Einecs nr) 203-489-0 (EG annex nr) 603-053-00-3 (N° REACH) 01-2119539582-36	< 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 5	Non classé
1-butoxypropan-2-ol	(Numéro ° CAS) 5131-66-8 (Einecs nr) 225-878-4 (EG annex nr) 603-052-00-8 (N° REACH) 01-2119475527-28	< 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Parfum	(Numéro ° CAS) -	< 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Chlorure de didécyldiméthylammonium	(Numéro ° CAS) 7173-51-5 (Einecs nr) 230-525-2 (EG annex nr) 612-131-00-6	< 2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Ethane-1, 2- diol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 107-21-1 (Einecs nr) 203-473-3 (EG annex nr) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302
LIMONENE	(Numéro ° CAS) 5989-27-5 (Einecs nr) 227-813-5 (EG annex nr) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	< 0,6	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Propan-2-ol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 67-63-0 (Einecs nr) 200-661-7 (EG annex nr) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	< 0,5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
2-aminoethanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 141-43-5 (Einecs nr) 205-483-3 (EG annex nr) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	< 0,1	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	(1 =< C < 10,01) Eye Irrit. 2, H319 (10,01 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318	
2-aminoethanol	(Numéro ° CAS) 141-43-5 (Einecs nr) 205-483-3 (EG annex nr) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	(C >= 5) STOT SE 3, H335	

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
Inhalation	: En cas de malaise consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau.
Contact avec les yeux	: Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation	: Non applicable.
Effets aigu de peau	: Provoque une irritation cutanée.
Effets aigu des yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Effets aigu de voie orale	: Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
UE	Notes	Skin
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	52 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	104 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	40 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D, M
France	VLE (mg/m ³)	104 mg/m ³
France	VLE (ppm)	40 ppm
France	VME (mg/m ³)	52 mg/m ³
France	VME (ppm)	20 ppm
Methyl-2 Pentane-2,4 Diol (107-41-5)		
France	VLE (mg/m ³)	125 mg/m ³
France	VLE (ppm)	25 ppm
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	308 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
2-aminoethanol (141-43-5)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	3 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	3 ppm

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2-aminoethanol (141-43-5)		
Belgique	Classification additionnelle	D
France	VLE (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
France	VLE (ppm)	3 ppm
France	VME (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
France	VME (ppm)	1 ppm
Propan-2-ol (67-63-0)		
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	980 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	400 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	500 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm
France	VLE (mg/m ³)	980 mg/m ³
France	VLE (ppm)	400 ppm
Methyl-2 Pentane-2,4 Diol (107-41-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets locaux, inhalation	98 mg/m ³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	14 mg/m ³	
A long terme - effets locaux, inhalation	49 mg/m ³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
Aiguë - effets locaux, inhalation	49 mg/m ³	
A long terme - effets systémiques, orale	1 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	3,5 mg/m ³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets locaux, inhalation	25 mg/m ³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,429 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,0429 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	4,29 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	1,79 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,179 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,11 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	20 mg/l	
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	66 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	310 mg/m ³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, orale	1,87 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m ³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	2,74 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	4168 mg/l	
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	16 mg/kg de poids corporel/jour	

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	33,8 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	270,5 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,525 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0525 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2,36 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,236 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,16 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: des gants de protection.
Protection oculaire	: lunettes de protection.
Équipement spécial de sécurité	: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.
Protection des voies respiratoires	: Pas nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
État physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: orange.
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8 - 10 (100 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,985 - 1,01 (20°C)
Solubilité	: Eau: 100 % 20°C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
DL50 orale rat	> 300 - 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l
ATE CLP (voie orale)	300,000 mg/kg de poids corporel
2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
DL50 orale rat	500 - 2000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg
Methyl-2 Pentane-2,4 Diol (107-41-5)	
DL50 orale rat	3700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
DL50 orale rat	470 mg/kg
DI 50 cutanée rat	1850 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	470,000 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	1850,000 mg/kg
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	9500,000 mg/kg de poids corporel
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
DL50 orale rat	> 3000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
2-aminoethanol (141-43-5)	
DL50 orale rat	1515 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	1515,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	4500,000 ppmv/4h
ATE CLP (vapeurs)	11,000 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h
Propan-2-ol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13900 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 25 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 8 - 10 (100 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
No CAS160875-66-1: limites de concentration spécifiques indiquées par le fournisseur
pH: 8 - 10 (100 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	> 72000 mg/l
2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)	
CE50 Daphnie 1	>= 10 (10 - 100) mg/l
LIMONENE (5989-27-5)	
CL50 poisson 1	0,8 mg/l
CE50 Daphnie 1	69,6 mg/l
Methyl-2 Pentane-2,4 Diol (107-41-5)	
CL50 poisson 1	9910 mg/l
CE50 Daphnie 1	5410 mg/l
Chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)	
CL50 poisson 1	0,71 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,04 mg/l
Ether Méthylique du Dipropylène glycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
CL50 poisson 1	100 (≥ 100) mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l
2-aminoethanol (141-43-5)	
CL50 poisson 1	349 mg/l
CE50 Daphnie 1	65 mg/l
NOEC chronique algues	1 mg/l
Propan-2-ol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9640 mg/l
CE50 Daphnie 1	9714 mg/l
ErC50 (algues)	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

5 FLOOR	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
2-aminoethanol (141-43-5)	
Biodégradation	> 90 %
Propan-2-ol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethane-1, 2- diol (107-21-1)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	2,1
Log Pow	< 3

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques	<5%
Parfum	
CITRAL	
BENZYL SALICYLATE	
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	
LIMONENE	
LINALOOL	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2		Modifié	
8		Modifié	
11.1		Modifié	
12.1		Modifié	
16		Modifié	

Autres informations

: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes. Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

5 FLOOR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Adelya, Terre d'Hygiène